



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfiip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 25 du 10 juillet 2019

IDIV

CAPN n° 2 et 3 du 13 juin 2019

Mutation et promotions des IDiv HC et CN  
sur postes comptables C1, C2 et C3  
dans le cadre du mouvement d'initiative locale  
et résultats de l'appel à candidature

### « Le clap de fin pour les IDiv comptables ! »

Cette CAP Nationale est la 2ème instaurant le dispositif de mouvement national sur proposition de directions locales sur postes C1, C2 et C3. Parallèlement, les appels à candidature sont en augmentation et passent de 2 postes C1 offerts l'année dernière à 24 postes de C1 à C3 pour 223 postulants. C'est bien la preuve que gérer 1 seul mouvement annuel constitue un exercice nécessitant des ajustements comme **F.O.-DGFIP** le clame depuis le départ. La solution « rustine » de ces mouvements intermédiaires vise notamment à réduire le nombre d'intérimés imposés à des cadres comptables suremployés !

Après la lecture des déclarations liminaires [Déclaration Liminaire CAPN 13 juin 19.pdf](#), la Présidente de séance a répondu aux multiples questions concernant le « nouveau réseau de proximité », qui est au cœur de l'actualité et qu'elle a qualifié de « moment historique » puisque tout est à revisiter !

Face à l'inquiétude grandissante des agents, la DGFIP maintient que rien n'est écrit d'avance. Le 1<sup>er</sup> étage de la fusée c'est l'ouverture de la concertation de ce plan pluriannuel avec les élus locaux et les syndicats dont la clôture est annoncée pour octobre 2019.

Humainement, l'administration assure qu'elle tiendra compte de la situation personnelle des cadres concernés. Elle leur donnera de la visibilité alors même que de nouveaux métiers s'écrivent. Il est notamment prévu un renforcement de l'attractivité des fonctions administratives. À ce titre, Mme Ployard a souligné qu'elle déplore que notre système pousse les cadres sur des missions comptables alors qu'ils ne sont pas faits pour ces postes. « Les attentes des cadres d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier et nous n'avons pas fait n'importe quoi ! » (dixit Mme Ployard).

Le mot d'ordre de la Direction Générale est « avancer en marchant ».

L'analyse de **F.O.-DGFIP** c'est qu'actuellement les syndicats sont peu informés et le mot « concertation » est pour le moins inadapté. Jusqu'à présent l'unique point réellement ouvert par les directions locales concerne le positionnement des points bleus (MSF) sur la carte.

Par contre, associer les préfets pour financer et s'assurer des suppressions d'emplois est un montage pour le moins étonnant venant de cette grande administration de Bercy ! Nous n'allons pas assister à l'apparition d'un nouveau métier mais, au démembrement du métier de comptable public.

Concernant la création des permanences "Maisons France Service", **F.O.-DGFIP** n'est pas dupe, c'est au final des opérations de troc avec les élus qui se sont déjà engagées. Et il ne faut pas être devin pour comprendre que les MFS (ayant pour seule compétence d'être des hôtesse et hôtes d'accueil) s'étioleront avec le temps.

La résultante, c'est qu'avec la perte des 3/4 des postes comptables il n'y aura plus de perspective de carrière comptable.

Lors du CTR du 9 juillet 2019, le Directeur Général va s'exprimer sur le nouveau réseau de proximité, sur l'avenir des comptables, sur le cadre général des règles RH, sur la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire de comptable, Il est clair que la volonté de la DG est d'imprimer une autre méthode.

Pour autant l'inquiétude n'empêche pas d'avancer !

**F.O.-DGFIP** a dénoncé cette parodie de CAPN puisque aucune ligne de ce projet n'a changé. Cet exercice de « gouvernance locale » s'est traduit par la proposition de 20 postes C1 (mais dans les faits de 14 postes C1), de 6 postes C2 et de 4 postes C3. Dans le contexte de raréfaction des débouchés, alors même que les 2 mouvements annuels venaient d'avoir lieu, il était prévisible que nous allions assister à un rush. Et à terme beaucoup de frustration, peu de candidats ayant atteint le Graal.

Pour les postes **C1**, c'est **144 cadres** qui ont formulé **356 vœux** et sur les **C2 et C3**, **79 cadres** ont effectué **109 vœux**.

### **1. Mutation sur postes comptables C1 dans le cadre du mouvement local 2019**

Ces données sont issues du rapport du Bureau RH-1B remis en séance du 13 juin 2019.

#### Rappel du contexte :

Depuis la CAPN examinant le mouvement 2019 sur postes comptables de niveau C1 qui s'est tenu mi-décembre 2018, 20 nouvelles vacances ont été déclarées du fait de départ à la retraite, des conséquences du mouvement C2/C3...

Le 20 mars 2019, un mouvement national sur propositions locales a été lancé, suivi le 17 avril 2019 d'un appel à candidature sur ULYSSE.

#### Rappel des vacances constatées :

Initialement **20 postes C1** ont été recensés vacants. Pour autant 6 DDFiP ne demandent pas le remplacement des cadres.

Pour la DDFiP du Val de Marne, le motif est que la TS OPH départementale fermera le 1er janvier 2020.

Pour les DDFiP de l'Aveyron, du Nord, d'Eure-et-Loir, du Finistère et des Deux-Sèvres, elles ne sollicitent pas d'appel à candidature pour :

- le SIE de Rodez ;
- le SPF de Chartres 1 ;
- le SIP Lille Ouest ;
- la TS de Morlaix municipale ;
- le SIE de Sud Deux-Sèvres.

### **Opérations proposées par les directions dans le cadre du mouvement local**

4 postes sont concernés :

- 1 poste CSC3/HEA en Gironde : SIE Pessac-Talence ;
- 2 postes CSC2/HEB permutés en Isère : la TS Grenoble CHU et le SIE Grenoble Oisans-Drac ;
- 1 poste CSC2/HEB à Paris : SIE Paris 16<sup>e</sup> Chaillot.

## **Appels à candidature sur postes comptables de niveau C1**

Il y a eu au final 14 postes C1 pour lesquels un appel à candidature est sollicité par les directions concernées :

- 3 CSC4/1 040 dans l'Ain, l'Allier et le Val d'Oise
- 5 CSC3/HEA dans l'Aube, la Gironde, la Sarthe, les Yvelines et la Réunion
- 3 CSC5/1 027 dans la Loire, la Mayenne, et la Seine Saint Denis
- 2 CSC2/HEB à Paris et dans les Hauts de Seine
- 1 CSC5 dans le Var

## **2. Mutation sur postes comptables C2 et C3 dans le cadre du mouvement local 2019**

Volumétrie et typologie des propositions de mouvements d'initiative locale :

Les directions locales ont transmis 6 propositions de mouvement local C2/C3 qui se répartissent de la façon suivante :

- sur postes C2 : 2 propositions de mouvement local (concernant 4 postes comptables) ;
- sur postes C3 : 4 propositions de mouvement local (concernant 4 postes comptables).

Le mouvement local a alors permis aux directions locales de :

- proposer à certains de leurs cadres un rapprochement géographique (DDFiP du Finistère) ;
- repositionner des cadres expérimentés sur des postes comptables aux enjeux les plus significatifs (DDFiP du Jura et du Gers) ;
- repositionner un cadre en garantie sur un emploi administratif (DDFiP du Cher) ;
- pourvoir une vacance née après les CAP du mouvement national (DDFiP de l'Eure et Loir et DDFiP de l'Essonne).

Dates de mise en œuvre des propositions de mouvement local :

La Direction générale avait demandé aux directions locales de proposer des dates de mise en œuvre égales ou postérieures au 1<sup>er</sup> juillet. Cette consigne a été respectée :

- 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour 4 propositions ;
- 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour 2 propositions.

Accord des cadres concernés par les propositions de mouvement local :

Les organisations syndicales ont été destinataires fin mai, des accords formalisés des cadres, ce qui ne manque pas de nous rassurer du climat de sérénité de ses permutations et autres opérations. Il est vrai que contrairement à l'année passée, aucuns de nos mandants se sont plaints d'avoir été contraint de quitter son poste. La Direction Générale aurait-elle été plus explicite et su calmer certaines attitudes inqualifiables comme faire primer l'avis d'un ordonnateur qui souhaite avoir un comptable plus docile !

Si les propositions de mouvement local s'effectuent sur des postes de même catégorie. En revanche, les niveaux de responsabilité peuvent être soit inchangés, soit augmentés et diminué pour 3 des cadres concernés.

À la suite des mouvements d'initiatives locales, 2 postes comptables sont libérés : 1 C2, le SIP/SIE de Châteaudun et 1 C3, la TS de Massy.

**Modalités d'examen des candidatures par l'administration centrale :**

Les candidats évincés sont les cadres qui avaient obtenu un poste C1 dans le précédent mouvement ou eu un avis « favorable sous réserve... » de leur directeur.

Le choix du candidat a reposé non seulement sur son ancienneté mais aussi sur les compétences acquises lors de son parcours professionnel antérieur et les qualités, notamment managériales qui lui sont reconnues par sa direction.

## Les votes :

### 1. mutation des AFIPA et IP sur postes C1 et C2 :

- **Pour** : administration ;
- **F.O.-DGFIP** ne participe pas au vote.

### 2. mutation IDiv HC sur postes comptables C1 et C2 :

- **Pour** : administration ;
- **Contre** : **F.O.-DGFIP**.

### 3. mutation IDiv CN sur postes comptables C3 :

- **Pour** : administration ;
- **Contre** : **F.O.-DGFIP**.

## Explications de vote de F.O.-DGFIP :

**F.O.-DGFIP** renvoie ces explications de votes à la déclaration liminaire, tout en réitérant son opposition à ce mouvement local et ces appels à candidatures.

Alors que l'Administration devrait être la garante d'un régime équitable pour l'attribution des emplois et en particulier des postes comptables, elle anticipe les prochaines transformations des CAPN en simple instance de recours et le développement des bourses d'emplois communes aux 3 versants de la Fonction Publique.

**F.O.-DGFIP** est pleinement mobilisé avec ses mandants contre ces réformes DGFIP qui ne cessent de dégrader les débouchés de carrière et la qualité de vie au travail de ses agents. Sous couvert d'un soi-disant meilleur service rendu aux usagers, le seul but gouvernemental est de réduire les coûts budgétaires et de supprimer toujours plus d'emplois.



**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**

